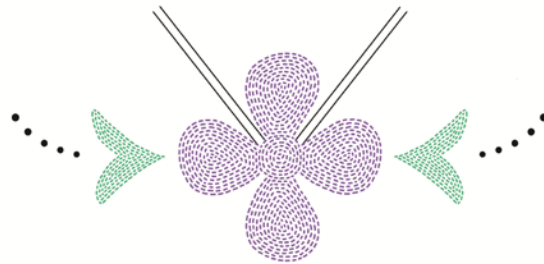


National Inquiry into
Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale
sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones
disparues et assassinées
Processus de consignation de la vérité
Première partie : Consignation des déclarations
Hôtel Château Nova
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)**



PUBLIC

Lundi 29 octobre 2018

**Déclaration – Volume 545
C.T. et N.T., en lien avec la sœur de C.T.**

Consignation des déclarations par Lillian Lundrigan

International Reporting Inc.
41-5450 Canotek Road, Ottawa (Ontario) K1J 9G2
Courriel : info@irri.net - Téléphone : 613 748-6043 - Télécopieur : 613 748-
8246

II

ORDONNANCE

Conformément à la Règle 7 du document Orientation juridique : Règles de pratiques respectueuses, dans le cadre de l'Enquête nationale, la commissaire en chef Marion R. Buller a ordonné que tous les noms et les emplacements figurant dans cette transcription ainsi que dans tous les documents connexes soient rendus anonymes. L'ordonnance de non-publication a été faite le 23 mai 2019.

III

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration - Volume 545

29 octobre 2018

PAGE

Témoins : C.T. et N.T.

Responsable de la consignation des déclarations : Lillian
Lundrigan

Témoignage de C.T. et N.T. 1

Attestation de la sténographe 46

Documents soumis avec le témoignage : aucun.

Déclaration publique 1
C.T. et N.T.
(La sœur de C.T.)

1 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

2 --- Début : lundi 29 octobre 2018

3 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : OK, donc nous
4 enregistrons toutes les deux. Bon, pour l'enregistrement,
5 je vais d'abord me présenter. Je m'appelle Lillian
6 Lundrigan et je suis responsable de la consignation des
7 déclarations pour l'Enquête nationale. Nous sommes ici à
8 Yellowknife, le 29 octobre 2018. Vous pouvez maintenant
9 vous présenter?

10 **MME C.T.** : Mon nom est [C.T.], je suis ici
11 pour le --

12 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : L'Enquête nationale?

13 **MME C.T.** : -- l'Enquête nationale.

14 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Et vous êtes
15 originaire de?

16 **MME C.T.** : De [Communauté 1 dans les
17 Territoires du Nord-Ouest].

18 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : OK.

19 **MME N.T.** : Bonjour, mon nom est [N.T.], je
20 suis la fille de [C.T.] et je suis ici afin de la soutenir.

21 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Merci. Donc, [C.T.],
22 vous êtes venue afin de nous parler de qui?

23 **MME C.T.** : Ma sœur [Sœur de C.T.].

24 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : [Sœur de C.T.]?

25 **MME C.T.** : [Donne son nom de famille].

Déclaration publique 2
C.T. et N.T.
(La sœur de C.T.)

1 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : [Sœur de C.T.]?

2 **MME C.T.** : [*Donne son nom de famille*].

3 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Comment l'épelez-
4 vous?

5 **MME C.T.** : [*Épelle le nom de famille*].

6 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : D'accord, votre
7 sœur. Était-elle plus jeune ou plus vieille?

8 **MME C.T.** : Oh, elle est [dans la
9 soixantaine].

10 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Elle a [âge] ans ou
11 elle avait [âge] ans?

12 **MME C.T.** : Elle vient tout juste d'avoir
13 [dans la soixantaine].

14 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oh OK. Donc, elle
15 est toujours vivante?

16 **MME C.T.** : Non, elle a été assassinée.

17 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Elle a été
18 assassinée. Donc, elle aurait eu environ [dans la
19 soixantaine]?

20 **MME C.T.** : Oui.

21 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Quand a-t-elle été
22 assassinée?

23 **MME C.T.** : [Date], oui, il y a deux ans, en
24 2017.

25 **MME N.T.** : 2016.

1 MME C.T. : Seize, en 2016.

2 MME LILLIAN LUNDRIGAN : [Date], d'accord.

3 Voulez-vous commencer par parler de votre vie avec [Sœur de
4 C.T.] avant qu'elle soit assassinée?

5 MME C.T. : D'accord, oui, elle était ma sœur
6 aînée et j'étais proche d'elle. Et je ne sais pas vraiment
7 ce qui lui est arrivé, parce que je n'étais pas ici lorsque
8 ça s'est produit. Donc, elle -- genre, si j'avais un
9 problème, j'en parlais avec elle et je lui parlais tout le
10 temps de ce genre de chose, genre la consommation d'alcool.
11 Et je lui disais que je n'étais probablement pas censée en
12 parler : « C'est toi qui es censée me parler de tout ça,
13 mais c'est moi qui t'en parle. » Et elle disait -- elle
14 disait toujours : « Ne me dis pas ça. » Elle disait
15 toujours ça, oui. Mais bon, elle était la sœur dont j'étais
16 la plus proche; je tenais vraiment à elle.

17 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Quelle est votre
18 différence d'âge?

19 MME C.T. : Donc, voyons voir, elle a [dans
20 la soixantaine], j'ai [dans la soixantaine]. Donc,
21 cinq ans.

22 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Cinq ans, OK. Vous
23 dites que vous lui parliez toujours de --

24 MME C.T. : Lorsque j'avais un problème,
25 j'allais lui en parler.

1 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Est-ce qu'elle
2 faisait aussi ça avec vous?

3 **MME C.T.** : Parfois, mais elle n'aime pas --
4 elle n'aime pas parler d'elle-même.

5 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : OK.

6 **MME C.T.** : Mais je lui ai dit : « Peu
7 importe ce qui se passe, si tu as un problème, tu dois en
8 parler. » C'est ce que je lui disais de faire avec moi,
9 mais elle ne m'écoutait pas; elle n'écoute jamais.

10 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : OK.

11 **MME C.T.** : Donc, nous avons grandi -- en
12 fait, j'ai été élevée par ma grand-mère; c'est pourquoi
13 c'était dur pour moi d'être toujours avec eux.

14 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : OK. Elle a été
15 élevée par vos parents, mais vous avez été élevée par vos
16 grands-parents?

17 **MME C.T.** : Oui.

18 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : D'accord, d'accord.
19 Est-ce qu'elle avait beaucoup de problèmes?

20 **MME C.T.** : Oui, c'est vrai. Mais elle
21 n'aimait pas en parler. Elle en parlait un peu, mais pas
22 vraiment.

23 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui.

24 **MME C.T.** : Oui. Lorsqu'elle s'est mariée,
25 elle a dit -- elle m'a dit que -- elle me conseillait sans

1 arrêt de ne pas me marier parce que le mariage, c'était
2 juste -- c'était juste une relation violente ou quelque
3 chose comme ça.

4 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Mm-hmm.

5 **MME C.T.** : Et je lui ai dit OK, mais bon,
6 elle m'a dit. Elle m'a dit ne pas écouter les gens, peu
7 importe ce qu'ils disent. De n'écouter que moi. Elle disait
8 toujours ça. Et je lui ai demandé : « Qu'arrivera-t-il si
9 j'ai besoin d'aide? » « Bien, il y aura toujours quelqu'un;
10 il y a beaucoup de soutien, partout autour. Donc, peut-être
11 que tu pourras leur parler à eux, peu importe. »

12 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Bien sûr. Comment
13 était son mariage? Elle vous a dit ne pas vous marier, est-
14 ce que son mariage --

15 **MME C.T.** : C'était vraiment -- elle a dit
16 que pendant quelque mois, ça n'allait pas bien. Mais par la
17 suite, ça a commencé à bien aller pour elle, donc elle a eu
18 un enfant.

19 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Est-ce que c'était
20 un mariage arrangé?

21 **MME C.T.** : Oui.

22 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : C'était la même
23 chose que dans la culture inuite; des mariages arrangés.

24 **MME C.T.** : Oui.

25 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Est-ce que vous

1 viviez sur le territoire?

2 MME C.T. : Oui, on y vivait il y a -- oui,
3 on y vivait il y a quelques années. À l'époque, mon père
4 travaillait pour [Employeur] --

5 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui.

6 MME C.T. : -- donc on avait l'habitude
7 d'aller à (inaudible) et de rester pendant -- pendant trois
8 mois.

9 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui, OK.

10 MME C.T. : Oui.

11 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Est-ce que vous
12 viviez bien sur le territoire?

13 MME C.T. : Oui, on était très bien. Toute la
14 famille; toute notre famille était là, donc c'était
15 vraiment bien.

16 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Ouais, c'est bien.
17 C'est très important d'être sur le territoire.

18 MME C.T. : Oui.

19 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Tout va bien?

20 MME C.T. : Ouais, ça va.

21 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Voulez-vous parler
22 des circonstances de son décès; êtes-vous capable de me le
23 raconter?

24 MME C.T. : Doux jésus, je ne sais pas
25 vraiment ce qui s'est passé parce que -- je sais que le 19,

Déclaration publique 7
C.T. et N.T.
(La sœur de C.T.)

1 le 19 décembre, lorsque je m'en venais par ici, je suis
2 allée la visiter juste avant mon départ. J'allais embarquer
3 dans l'avion, donc je suis allée la visiter et elle était
4 en train de boire. Elle jouait à un bingo casse-tête et je
5 lui ai dit : [Sœur de C.T.], peu importe ce que tu fais,
6 peu importe -- je veux dire, elle était en train de coudre
7 un (inaudible). Je lui ai simplement dit de finir celui-là.
8 Et que lorsque je reviendrais, je lui donnerais de la peau
9 d'orignal afin qu'elle puisse se faire des pantoufles. Elle
10 a dit que c'est ce qu'elle ferait. Je lui ai dit que peu
11 importe ce que les autres faisaient, de ne pas -- de ne pas
12 commencer à boire parce que Noël s'en venait et qu'elle
13 devrait se contenter de se préparer à ça et tout. Et elle a
14 dit : « Oui, je vais faire ça. »

15 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Mm-hmm.

16 **MME C.T.** : Je lui ai simplement dit de
17 prendre soin d'elle-même. Je n'ai pas -- je lui ai dit; je
18 lui ai dit d'essayer de tout préparer à temps pour Noël.
19 Que lorsque je reviendrais, je lui donnerais de la peau
20 d'orignal et du tissu afin qu'elle puisse se faire des
21 pantoufles. Elle a dit : « Oui, je vais travailler là-
22 dessus. » Je lui ai dit : « Fais-moi confiance, car je pars
23 aujourd'hui. Je sais que tu aimes faire la fête, boire et
24 sortir. » « Oui, je vais faire ça. » C'était ces derniers
25 mots -- ce sont les dernières choses qu'elle m'a dites.

1 Donc, je n'ai pas de problème à en parler, à
2 part certains détails. Mais je ne fais que prier -- mais je
3 prie -- chaque soir, je prie pour elle; afin de rester
4 forte; afin de ne pas y penser. Mais je -- lorsque je prie
5 pour elle -- je prie chaque soir pour elle. Mais s'il y a
6 une chose que je n'aime pas, c'est aller au [magasin],
7 c'est là que se trouve sa maison. Je déteste voir cet
8 endroit; chaque fois que j'y vais, j'ai les larmes aux
9 yeux. Je n'aime pas voir cette maison, mais qu'est-ce que
10 je peux faire?

11 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Est-ce que c'est là
12 qu'elle a été assassinée?

13 **MME C.T. :** Oui, dans cette maison.

14 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** OK.

15 **MME C.T. :** Au moment où ils nous ont dit;
16 ils nous ont dit qu'elle était morte, ma sœur était là-bas
17 avec moi. Nous avons beaucoup de visiteurs et l'un des
18 Aînés nous a demandé d'essayer d'être fortes pour elle et
19 de ne rien dire, juste -- donc, c'est ce qu'on a fait. Ma
20 sœur est venue avec moi et ce vieil homme nous a dit
21 d'essayer d'être fortes pour notre sœur, peu importe ce qui
22 se passerait. Je sais qu'elle est -- je sais qu'elle est
23 entre les mains de Dieu.

24 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Oui.

25 **MME C.T. :** C'est ce qu'il nous a dit. Donc,

Déclaration publique 9
C.T. et N.T.
(La sœur de C.T.)

1 à partir de ce moment-là, nous n'avons rien dit, lorsque
2 nous sommes revenues. Et le lendemain, on s'en allait; elle
3 retournait chez mon autre sœur. Elle vient de (inaudible),
4 mais elle était ici. Elle allait retourner là-bas, mais
5 quelque chose s'est passé donc elle est revenue avec nous à
6 [Communauté 1 des Territoires du Nord-Ouest]. C'est à ce
7 moment-là qu'ils -- c'est là qu'on l'a appris. Ils nous ont
8 juste -- ils nous ont simplement dit quelque chose au
9 téléphone, mais on ne l'a pas -- on ne peut pas le croire.
10 J'ai dit que je n'y croyais pas. Ils nous l'ont dit, mais
11 j'ai dit que je n'y croirais pas avant de la voir de mes
12 propres yeux.

13 Ma sœur a commencé à crier et à pleurer.
14 Donc, on a commencé à pleurer. Et mon mari était avec nous
15 à ce moment-là; son mari était avec nous aussi. Donc ils
16 nous ont dit -- ils nous ont raconté; ils nous ont raconté
17 l'histoire. Puis, plus tard, ils nous ont dit que des gens
18 s'en venaient nous visiter et donc ils nous ont dit
19 d'essayer d'être gentilles avec eux; d'essayer de rester
20 calmes; alors, c'est ce qu'on a fait. Le lendemain, on est
21 parties et lorsque nous sommes revenues, mon -- dès que
22 j'ai vu mon frère, j'ai commencé à pleurer. Il m'a dit de
23 rester forte. Mais une chose est sûre -- je n'aime pas
24 passer devant sa maison. Et je lui ai dit -- ses derniers
25 mots; les derniers mots qu'elle m'a dits étaient : « Oui,

1 je vais faire ça. » C'était les derniers.

2 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Est-ce qu'elle
3 buvait --

4 MME C.T. : Oui.

5 MME LILLIAN LUNDRIGAN : -- est-ce qu'elle
6 faisait la fête lorsque ça lui est arrivé?

7 MME C.T. : Oui.

8 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Est-ce qu'il y avait
9 une fête dans sa --

10 MME C.T. : Je pense que oui, mais je ne suis
11 pas tout à fait certaine, car je n'étais pas là à ce
12 moment-là. Mais ce que j'ai entendu, ce sont seulement les
13 histoires de ceux qui l'ont vue ce jour-là. Elle était très
14 heureuse; mais je ne sais pas vraiment ce qui s'est passé.
15 Ils ont dit qu'elle faisait la fête et qu'elle a glissée --
16 je pense qu'elle a perdu connaissance ou quelque chose
17 comme ça. Il y avait quelqu'un qui habitait là-bas avec
18 elle -- il y avait une jeune fille qui habitait là avec
19 elle. Elle dit qu'elle dormait; mais je ne sais pas ce qui
20 s'est passé. Ensuite, il y a eu -- elles se sont chicanées
21 ou je ne sais pas. Elles se sont chicanées et donc ils ont
22 dit qu'il y avait -- qu'elle dormait près du lit. Je ne
23 sais pas à quelle heure ils étaient là. Je ne sais pas
24 vraiment ce qui est arrivé.

25 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Donc vous ne

1 connaissez pas la cause de son décès?

2 MME C.T. : Je pense que c'était un problème
3 respiratoire ou quelque chose comme ça.

4 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oh, OK.

5 MME C.T. : Si elle était à bout de souffle
6 ou -- mais lorsqu'elle buvait, elle -- bien, même
7 lorsqu'elle ne buvait pas, elle était toujours à bout de
8 souffle.

9 MME LILLIAN LUNDRIGAN : OK.

10 MME C.T. : Je pense qu'elle a dû -- je ne
11 sais pas ce qu'ils lui ont fait.

12 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oh, OK. Donc, il n'a
13 jamais été déterminé si le décès était de causes naturelles
14 ou s'il y avait quelque chose de suspect?

15 MME C.T. : Je pense que c'était sûrement de
16 causes naturelles.

17 MME LILLIAN LUNDRIGAN : C'est ce qu'ils ont
18 déterminé?

19 MME C.T. : Oui, oui.

20 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Causes naturelles,
21 OK.

22 MME N.T. : C'est ce qu'ils ont dit ce jour-
23 là au tribunal.

24 MME C.T. : Oui, c'est ce qu'ils ont dit au
25 tribunal.

1 MME LILLIAN LUNDRIGAN : D'accord, d'accord.

2 MME C.T. : Oui.

3 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Donc, personne n'a
4 jamais été accusé de son --

5 MME C.T. : Oui.

6 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Quelqu'un l'a été?

7 MME N.T. : Oui.

8 MME C.T. : Mais --

9 MME N.T. : Son beau-fils.

10 MME C.T. : Son beau-fils.

11 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oh, son beau-fils?

12 MME N.T. : Mm-hmm.

13 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Et donc, on l'a
14 accusé de son meurtre?

15 MME C.T. : Oui.

16 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Et il a comparu
17 devant le tribunal?

18 MME C.T. : Oui.

19 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Mais il a été jugé
20 non coupable?

21 MME C.T. : Il a été jugé coupable.

22 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Vraiment?

23 MME C.T. : Il a été condamné à cinq ans.

24 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Homicide
25 involontaire

1 MME N.T. : Oui.

2 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Quel était son nom?

3 MME C.T. : [Beau-fils].

4 MME LILLIAN LUNDRIGAN : [Beau-fils]?

5 MME C.T. : Oui.

6 MME LILLIAN LUNDRIGAN : OK. Donc, il a été
7 libéré maintenant?

8 MME C.T. : Non, il est --

9 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Il est toujours en
10 prison?

11 MME C.T. : Oui.

12 MME LILLIAN LUNDRIGAN : OK.

13 MME C.T. : Il vient tout juste d'être
14 accusé, donc il n'a fait que, deux mois et demi environ?

15 MME LILLIAN LUNDRIGAN : OK, donc ça vient
16 tout juste de --

17 MME C.T. : Oui.

18 MME LILLIAN LUNDRIGAN : OK. Donc, il était
19 là-bas et il buvait aussi?

20 MME C.T. : Je crois aussi, oui. C'est ce
21 qu'ils disent. Il -- ils disent qu'il ne se souvient pas de
22 la majeure partie de la soirée.

23 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Donc, c'était son
24 beau-fils?

25 MME C.T. : Oui.

1 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Quel âge a-t-il?

2 MME N.T. : [Dans la vingtaine].

3 MME C.T. : [Dans la vingtaine].

4 MME N.T. : Autour de ça, oui.

5 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Avait-il toujours
6 des problèmes avec la loi?

7 MME N.T. : Parfois, oui parfois.

8 MME C.T. : Mais il se comportait toujours
9 très bien avec ta mère. Il traitait vraiment bien ta mère.
10 Mais je ne sais pas ce qui s'est réellement passé. Parce
11 que je ne pense pas qu'il se rappelle ce qui s'est
12 réellement passé, mais il a dit qu'il était -- « Comment
13 ai-je pu faire ça à ma mère? » C'est ce qu'il nous a dit.
14 Donc, je ne sais pas vraiment ce qui est arrivé. Mais je
15 sais que -- le tribunal a dit que c'était un peu en lien
16 avec le --

17 MME N.T. : cœur.

18 MME C.T. : -- le cœur ou quelque chose comme
19 ça. Quelque chose en lien avec son cœur ou quelque chose
20 comme ça.

21 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Une crise cardiaque?

22 MME N.T. : Son cœur et ses problèmes
23 respiratoires; je pense que c'était les deux.

24 MME C.T. : Peu importe ce qui s'est passé,
25 vous savez, elle a dû manquer de souffle. Mais bon, il y

1 avait trop de sang parmi les preuves; il était comme
2 mélangé à de la peinture. Ils ne pouvaient pas vraiment
3 savoir ce qui s'est passé, car il ne s'en souvient pas non
4 plus.

5 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Parce qu'il était
6 saoul?

7 **MME C.T. :** Oui. Donc, ils lui ont dit que
8 s'il choisissait de plaider non coupable, il irait devant
9 le tribunal et que ça prendrait un bon moment. Et que s'il
10 était jugé coupable, il écoperait probablement de deux à
11 cinq ans ou quelque chose comme ça. Mais que s'il décidait
12 de plaider coupable maintenant, il allait -- parce qu'on ne
13 connaît pas toute l'histoire; on a juste les preuves que --
14 que ça s'est produit.

15 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** OK.

16 **MME C.T. :** Donc, il a plaidé coupable et il
17 a écopé de cinq ans. Mais il a aussi obtenu des preuves de
18 toute sa famille; tous les autres.

19 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Comment vous êtes-
20 vous sentie, lorsque -- donc ils ont négocié une peine avec
21 lui, c'est bien ça?

22 **MME C.T. :** Oui.

23 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Ils ont accepté de -
24 - comment vous sentiez vous?

25 **MME C.T. :** C'était correct. Je ne peux pas

1 dire que -- je ne suis pas contre ce qui s'est réellement
2 passé, mais il est -- elle est ma sœur et elle est partie,
3 et mon neveu -- mon neveu, bien c'est mon neveu. Il est mon
4 neveu et il est toujours en vie, donc, vaut mieux le
5 soutenir, c'est ce que les Aînés qui nous ont élevés nous
6 ont dit. C'est pourquoi je me suis dit qu'il valait mieux
7 écouter ce que nous disaient les Aînés. Elle est déjà
8 morte; elle est partie et mon neveu, lui, est encore en
9 vie, donc nous devons le soutenir. On peut toujours
10 pardonner; pardonner aux personnes, peu importe ce qu'ils
11 nous ont fait. C'est ce que -- c'est ce qu'on nous a
12 toujours dit.

13 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Et il semble
14 ressentir des remords par rapport à ce qui s'est passé,
15 comme vous avez dit, il s'est demandé comment il avait pu
16 faire ça à sa mère.

17 **MME C.T. :** Oui.

18 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** N'est-ce pas? Donc,
19 malheureusement, c'est l'alcool qui --

20 **MME C.T. :** Oui.

21 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** -- qui a poussé les
22 choses si loin et donc, il se sentait mal.

23 **MME C.T. :** Parce lorsque j'allais -- eh
24 bien, j'avais l'habitude visiter ma sœur très souvent.

25 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Mm-hmm.

1 MME C.T. : Et il était toujours dans les
2 parages; il faisait des plaisanteries avec nous et avec sa
3 mère. Il la taquinait et tout. Et donc ce soir-là, ce qui
4 s'est produit, s'est produit. C'est juste -- je ne sais
5 pas.

6 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Pourquoi buvait-elle
7 autant?

8 MME C.T. : Je n'en ai aucune idée. J'imagine
9 qu'elle -- qu'elle se sentait seule; elle était veuve.

10 MME N.T. : Son mari était décédé.

11 MME C.T. : Son mari était mort.

12 MME LILLIAN LUNDRIGAN : OK. Est-ce qu'elle
13 buvait toujours beaucoup ou est-ce qu'elle a commencé à la
14 suite du décès de son mari?

15 MME C.T. : Eh bien, ils buvaient déjà
16 beaucoup avant ça.

17 MME LILLIAN LUNDRIGAN : OK.

18 MME C.T. : Même lorsque son mari était en
19 vie, ils buvaient encore et encore. Je ne savais pas
20 pourquoi. Je leur demandais tout le temps quel était le
21 problème, mais elle ne --

22 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Elle ne s'est jamais
23 confiée à vous à propos de ça?

24 MME C.T. : Non, elle ne l'a jamais fait.

25 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Est-ce qu'elle a

1 fréquenté un pensionnat indien?

2 MME C.T. : Moi?

3 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Vous deux?

4 MME C.T. : Ma sœur y est allée. Ma sœur y
5 est allée longtemps. Mais moi, je n'y restais pas pendant
6 plusieurs mois.

7 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Est-ce possible que
8 quelque chose --

9 MME C.T. : Peut-être.

10 MME LILLIAN LUNDRIGAN : -- là-bas, l'a
11 beaucoup affectée? Parce que tellement de -- nous avons
12 parlé à tellement de membres de famille qui ont vécu ça.

13 MME N.T. : Oui, je crois, c'est pourquoi.

14 MME LILLIAN LUNDRIGAN : En raison du
15 traumatisme qu'elle avait à l'intérieur, malheureusement.

16 MME C.T. : Mais elle n'aimait pas en parler.

17 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui, et le fait de
18 ne pas en parler. Donc, si c'est ça qui s'est passé, il
19 s'agit d'une partie du problème.

20 MME C.T. : Je pense que oui.

21 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Malheureusement,
22 oui. Elle n'a jamais reçu de soutien d'un intervenant au
23 pensionnat indien?

24 MME C.T. : Je pense qu'elle -- non, je ne
25 pense pas qu'elle en ait eu. Je pense qu'elle l'a fait

1 lorsque son mari était -- je pense qu'ils sont allés
2 recevoir des traitements.

3 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Mm-hmm.

4 **MME C.T.** : Ils y sont allés, mais ça ne les
5 a pas aidés. Après que son mari est décédé, elle y est
6 retournée pour un traitement, mais c'était tout.

7 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Et ça ne l'a pas
8 aidé non plus?

9 **MME C.T.** : Non.

10 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Pensez-vous qu'il y
11 a quelque chose qui aurait pu l'aider? Selon vous, qu'est-
12 ce qui aurait été mieux pour elle; pour l'aider?

13 **MME C.T.** : Donc, je ne sais vraiment pas.

14 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : C'est correct si
15 vous ne savez pas.

16 **MME C.T.** : Non, je ne sais pas.

17 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Vous ne savez pas,
18 d'accord. Quelque chose comme ça, c'est trop -- c'est trop
19 difficile.

20 **MME C.T.** : Oui. Genre, même lorsque nous --
21 même lorsque mon frère aîné, il est le plus âgé, il est
22 pareil comme notre père. Chaque fois qu'elle lui parlait,
23 elle ne voulait pas l'écouter. Donc il ne, on ne -- elle ne
24 lui parle presque plus maintenant. On nous avait appris à
25 l'aider dans toutes sortes de choses; mais elle ne voulait

1 pas écouter. Mais elle travaille très bien sur le
2 territoire; elle peut tout faire. Elle est bonne dans tout.

3 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Oui.

4 **MME C.T. :** C'était une bonne personne; elle
5 était simplement alcoolique.

6 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Oui. Et donc avec
7 elle -- votre mère et votre père.

8 **MME C.T. :** Ils --

9 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** C'était juste avant
10 le pensionnat indien?

11 **MME C.T. :** Oui, mes parents -- mon père et
12 ma mère avaient l'habitude de boire beaucoup aussi. Eh
13 bien, j'ai été élevée -- lorsque j'étais petite, je pense
14 que j'avais -- doux Jésus, j'étais un bébé. Un jour, ma
15 mère est allée à l'hôpital parce qu'elle était malade.
16 Donc, ma grand-mère m'a recueillie et m'a élevée. Puis, ma
17 grand-mère a dit qu'elle -- elle est tombée malade, donc
18 elle -- quelqu'un d'autre m'a recueillie et m'a élevé à
19 nouveau. Et ils ne s'occupaient pas vraiment; ils ne
20 s'occupaient pas vraiment bien de moi. Donc, après que ma
21 grand-mère ait eu -- je ne sais pas comment on appelle
22 cette maladie. Elle avait des douleurs aux bras et aux
23 jambes. C'était un peu comme des gales.

24 **MME N.T. :** Oui.

25 **MME C.T. :** Après qu'elle fut guérie, elle

1 m'a accueillie à nouveau et m'a élevée. Donc, je ne --

2 MME LILLIAN LUNDRIGAN : OK. Est-ce que vos
3 parents; votre mère et votre père sont également allés en
4 pensionnat indien?

5 MME C.T. : Non.

6 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Non?

7 MME C.T. : Non.

8 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Mais ils -- vous
9 dites qu'ils buvaient beaucoup?

10 MME C.T. : Oui, ils buvaient; ils buvaient
11 beaucoup. Ils buvaient beaucoup d'alcool fermenté à la
12 maison.

13 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oh, OK, je vois.
14 Quel âge votre sœur avait-elle lorsqu'elle a été envoyée en
15 pensionnat indien?

16 MME C.T. : Voyons voir, 17 -- 14, 15, 16,
17 autour de ça.

18 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui, OK.

19 MME C.T. : Oui, je me souviens qu'elle
20 pleurait lorsqu'ils sont venus la chercher.

21 MME LILLIAN LUNDRIGAN : À quel pensionnat
22 indien l'ont-ils envoyée?

23 MME C.T. : Je pense que c'était près du club
24 (inaudible).

25 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oh, (inaudible).

1 Est-ce qu'elle -- a des enfants autres que son beau-fils?

2 MME C.T. : Oui, oui, elle en a deux.

3 MME LILLIAN LUNDRIGAN : OK.

4 MME C.T. : Deux garçons et deux enfants
5 adoptés; une fille et un garçon.

6 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Qu'elle a adopté?

7 MME C.T. : Oui. Bien, elle a confié le plus
8 vieux des garçons à mes parents.

9 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Comment vont ses
10 enfants?

11 MME C.T. : Ils vont bien, oui.

12 MME LILLIAN LUNDRIGAN : C'est bien; ils
13 passent à travers -- les enfants qu'elle a eus, comment
14 ont-ils vécu sa mort; comment -- comment font-ils pour
15 gérer le --

16 MME C.T. : [Fils 1] va bien, mais -- il
17 vient toujours me voir pour me parler de tout ça.
18 « J'essaie de ne pas penser à ma mère », il dit toujours
19 ça. « Contente-toi de prier pour ta mère; contente-toi de
20 prier pour ta mère. » S'il a un problème avec sa femme,
21 elle -- il n'aime pas en parler. Il est comme ça donc, je
22 lui ai dit d'essayer d'être fort.

23 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui.

24 MME C.T. : De ne pas avoir l'air si triste.
25 Je lui dis constamment d'être fort. Il semble toujours dire

1 qu'il a des problèmes avec sa femme. Je lui dis de rester
2 fort; d'essayer de rester fort. Je ne cesse de lui dire que
3 -- lorsque, j'ai oublié son nom -- [Fils 2], est quelque
4 part aux alentours, dans la rue. Il refuse de réemménager.

5 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Il n'y a pas de, il
6 n'y a personne; pas de services à -- d'où vous venez,
7 [Communauté 1 dans les Territoires du Nord-Ouest]?

8 **MME C.T. :** Oui.

9 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Afin que les gens
10 puissent parler à des intervenants ou --

11 **MME N.T. :** Genre, il y en a, mais --

12 **MME C.T. :** Non.

13 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Il y en a, mais ils
14 ne vous aident pas?

15 **MME C.T. :** Non, non, ils ne font rien. Ils
16 ne sont pas comme vous ici.

17 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Non?

18 **MME C.T. :** Non, ils ne font rien.

19 **MME N.T. :** Et je pense que rien n'est
20 confidentiel.

21 **MME C.T. :** Non.

22 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** C'est un problème?

23 **MME C.T. :** C'est un problème. Les gens
24 n'aiment pas aller là.

25 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Parce que c'est une

1 petite, petite ville, vraiment petite?

2 MME C.T. : Mm-hmm.

3 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Combien de gens y a-
4 t-il?

5 MME C.T. : [Nombre], je pense --

6 MME N.T. : [Nombre en dessous de 1000].

7 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Autour de [nombre en
8 dessous de 1000], d'accord. Oui, donc la confidentialité
9 est un problème.

10 MME N.T. : Et tout le monde a un lien en
11 quelque sort, donc vous ne pouvez pas vraiment --

12 MME C.T. : Oui.

13 MME N.T. : Vous savez, genre, il y a des
14 intervenants là-bas, mais vous ne pouvez pas -- je veux
15 dire la personne qui travaille là-bas est mon cousin. Un
16 cousin éloigné, mais vous savez, c'est comme ça là-bas.
17 Genre, tout le monde partage un certain lien et c'est
18 vraiment dur.

19 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui, c'est difficile
20 d'y aller et de parler à quelqu'un --

21 MME N.T. : Bien, c'est mon cousin aussi.

22 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui. Donc que
23 recommandez-vous afin de régler ce genre de problème,
24 quelles sont vos recommandations? De quelle manière un
25 endroit comme [Communauté 1 dans les Territoires du Nord-

1 Ouest] pourrait offrir plus d'aide à ces habitants, afin
2 qu'ils puissent avoir -- quelqu'un à qui parler; comment
3 voyez-vous cela? La seule manière, c'est d'envoyer des gens
4 là-bas en avion, j'imagine?

5 **MME N.T.** : Bien, oui, quelqu'un pourrait
6 aller là-bas en avion.

7 **MME C.T.** : Oui.

8 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Aller là-bas en
9 avion?

10 **MME C.T.** : Oui, c'est mieux comme ça.

11 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui?

12 **MME C.T.** : Oui. Parce que je vois beaucoup
13 d'entre eux sortir de la communauté, sortir pour voir un
14 intervenant et ils se retrouvent toujours coincés ici.
15 Donc, ce serait mieux si quelqu'un se rendait sur place.

16 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : OK. Et actuellement,
17 ça n'existe pas vraiment?

18 **MME C.T.** : Non.

19 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : OK. Parce qu'une
20 partie de notre travail, c'est de vouloir vraiment entendre
21 les recommandations des familles qui vivent, vous savez, la
22 disparition ou l'assassinat d'un proche ou, vous savez, de
23 la violence dans leur famille; dans leur communauté. Selon
24 vous, qu'est-ce qui doit être fait -- qu'est-ce qu'il faut
25 changer; qu'est-ce qu'on doit faire afin que ça cesse

1 d'arriver à notre peuple? Donc, nous aimerions entendre, ce
2 que vous aimeriez partager avec les commissaires, ce qui,
3 selon vous, doit changer. Selon vous, qu'est-ce qui doit
4 changer dans votre communauté -- afin que, d'autres gens
5 comme votre sœur qui a été tuée, reçoivent de l'aide pour
6 éviter d'en arriver là? Je sais que c'est difficile de
7 penser à tout ça.

8 **MME C.T.** : Oui, ça l'est.

9 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Mais si vous êtes en
10 mesure de penser à quoi que ce soit qui aurait pu lui venir
11 en aide. J'ai l'impression qu'elle n'aimait pas beaucoup
12 parler de ses problèmes. Y a-t-il une autre manière par
13 laquelle elle aurait pu obtenir de l'aide? Parce qu'il y a
14 tant de gens qui sont coincés dans une situation similaire.

15 **MME N.T.** : Oui.

16 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : N'est-ce pas? Et
17 nous recevons des témoignages de tellement de familles dans
18 tout le pays et même d'où je suis originaire, au Nunavut.
19 C'est le même son de cloche, les gens ne peuvent pas se
20 confier, car ils vivent dans de petites communautés comme
21 [Communauté 1 des Territoires du Nord-Ouest], et ils ne
22 peuvent pas parler à personne. Donc, selon vous, quelles
23 sont les autres options qui pourraient aider notre peuple?
24 Les intervenants en sont l'une d'entre elles; c'est très
25 important. Oui, c'est certain, car les gens ont vraiment

1 **MME C.T.** : En avoir un là-bas.

2 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Donc, si un
3 intervenant se rendait dans la communauté afin de, vous
4 savez, être à la disposition des gens qui souhaitent lui
5 parler, comment les autres membres de la communauté
6 réagiraient-ils?

7 **MME C.T.** : Je ne peux pas dire.

8 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Est-ce que vous
9 iriez voir cette personne pour lui parler?

10 **MME C.T.** : Oui, oui, je le ferais.

11 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : OK. Même si vous
12 savez que les autres gens vont parler de vous et du fait
13 que vous allez voir un intervenant?

14 **MME C.T.** : Oui, oui.

15 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Vous iriez quand
16 même le faire?

17 **MME C.T.** : Oui, oui.

18 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Et encourageriez-
19 vous d'autres personnes à le faire également?

20 **MME C.T.** : Oui, je le ferais.

21 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui. Parce que,
22 parfois, les gens peuvent penser que -- leur entourage sait
23 qu'ils vont voir un intervenant et ils ne veulent pas que
24 les gens parlent d'eux. Vous savez que certaines personnes
25 pensent comme ça, non? Mais ça aide de parler à quelqu'un,

1 non? Donc, c'est une très bonne recommandation. Et ce n'est
2 pas ce qui se produit actuellement. Nous sommes en 2018 et
3 vous n'avez pas accès -- on n'envoie pas de gens -- on
4 n'envoie pas d'intervenant dans votre communauté pour vous
5 aider avec des difficultés en lien avec la santé mentale
6 par exemple?

7 **MME C.T.** : Oui, mais nous en avons un, non?

8 **MME N.T.** : Oui.

9 **MME C.T.** : Mais, je ne pense pas -- elle ne
10 fait rien.

11 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Parce qu'elle vient
12 de la communauté?

13 **MME C.T.** : Non, elle est -- je pense. C'est
14 une femme blanche.

15 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oh, d'accord, elle
16 ne fait rien; elle ne vous aide pas?

17 **MME C.T.** : Parce que lorsque -- je me
18 souviens qu'il y a longtemps, lorsque toutes ces démarches
19 ont commencé; ils plaçaient des travailleurs en santé
20 mentale là-bas. Ils les plaçaient là-bas, mais rien ne
21 semblait changer. Parce que je me souviens qu'une fois, j'y
22 suis allée et je ne sais pas vraiment ce qui s'est passé.
23 « Il y a quelqu'un d'autre ici, êtes-vous ici pour le
24 voir? » -- elle a dit « Non ». J'ai demandé : « Pourquoi? »
25 Elle a dit qu'il ne faisait pas son travail et elle est

1 simplement partie. Donc j'ai dit : « OK, je vais m'en aller
2 alors, » et je suis simplement partie.

3 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Mm-hmm.

4 **MME C.T.** : « Qu'est-ce que vous voulez dire
5 par -- qu'il ne fait que se tenir debout là et qu'il ne
6 fait rien. J'ai dit, il va juste se tenir là, me regarder
7 et c'est tout. »

8 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Donc, on a besoin
9 que ce soit quelqu'un qui vienne réellement afin d'aider la
10 communauté?

11 **MME C.T.** : Oui.

12 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui. Et les membres
13 de votre famille aussi; de la famille de votre sœur?

14 **MME C.T.** : Oui, mais la plupart de mes --
15 genre, non pas mes frères là-bas. Ils ne vont pas -- ils ne
16 sortent pas pour -- peut-être -- peut-être que mon autre
17 frère et que mon autre sœur y vont, [Sœur 2].

18 **MME N.T.** : Je pense que c'est juste vraiment
19 difficile pour les gens d'en parler, c'est ça le problème.
20 Je ne sais pas, genre, c'est vraiment facile pour eux d'en
21 parler lorsqu'ils sont saouls; mais lorsqu'ils sont sobres,
22 c'est difficile.

23 **MME C.T.** : Oui.

24 **MME N.T.** : Vous savez, je pense que c'est ça
25 le problème. Parce que si vous demandez aux gens de parler

1 un par un; ils ne le feront pas, vous savez. Parce que je
2 pense que c'est juste qu'ils laissent leurs problèmes
3 s'accumuler, et lorsqu'ils boivent, ça sort tout
4 simplement. Je pense que c'est comme ça dans les petites
5 communautés.

6 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Oui.

7 **MME N.T. :** Donc c'est vraiment difficile de
8 dire; de demander à quelqu'un de se confier.

9 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Oui. Comment peut-on
10 changer ça?

11 **MME N.T. :** Je pense que ça se transmet de
12 génération en génération. Et c'est difficile de travailler
13 avec cette génération parce que les choses sont différentes
14 maintenant, vous savez? Il y a des ressources là-bas; il y
15 a de l'alcool et même des drogues; tout est là. On ne peut
16 pas vraiment contrôler tout ça. Il n'y a que la personne
17 qui puisse s'aider elle-même, non?

18 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Mm-hmm.

19 **MME N.T. :** C'est comme ça que je le vois. En
20 fait, même pour ma mère, c'est un peu dur d'en parler, vous
21 savez, parce que je ne pense pas qu'ils aient vécu ce -- je
22 ne pense pas qu'ils aient connu ce processus à leur époque,
23 vous comprenez?

24 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Oui.

25 **MME N.T. :** Donc, ça change. C'est comme ça

1 que je le vois.

2 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui, oui.

3 **MME N.T.** : Donc je pense que, je pense que
4 si vous êtes prêt à parler, vous pouvez parler et que si
5 vous êtes timide, vous êtes timide. Je pense que c'est
6 personnel; si vous pouvez dire quelque chose, vous pouvez
7 dire n'importe quoi.

8 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui.

9 **MME N.T.** : Mais c'est difficile pour les
10 gens.

11 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui et je respecte
12 ça. Je sais que c'est difficile pour vous de parler de ça.
13 Donc s'il y a -- si vous voulez continuer de parler de
14 votre sœur [Sœur de C.T.], vous pouvez dire ce que vous
15 voulez à propos de [Sœur de C.T.]. Parce que notre démarche
16 est à propos des femmes autochtones disparues ou
17 assassinées et elle a été assassinée. Il s'agit d'un
18 malheureux accident, mais les circonstances qui y ont mené
19 résultent de tant d'années de traumatismes, n'est-ce pas?

20 **MME C.T.** : Mm-hmm.

21 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Ce qui l'a mené à ce
22 point de sa vie. Et ça a mis fin à sa vie, alors que ça
23 n'aurait pas dû, n'est-ce pas? On entend beaucoup
24 d'histoires qui ont cela en commun. Il y a tellement de
25 femmes; de filles; de familles du pays entier qui

1 traversent la même chose. Ce qui se passe à [Communauté 1
2 dans les Territoires du Nord-Ouest] se passe également au
3 Nunavut et à Terre-Neuve-et-Labrador, non? Ça se passe
4 partout au pays. Donc si vous voulez -- libre à vous de
5 dire quoi que ce soit d'autre que vous aimeriez partager au
6 sujet de votre sœur. De quelle manière aimeriez-vous que
7 l'Enquête nationale se souvienne d'elle? Vous avez dit
8 qu'elle faisait beaucoup de bien sûr le territoire; qu'elle
9 adorait coudre; qu'elle était très bonne en couture.

10 **MME C.T.** : Oui.

11 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Quoi d'autre voulez-
12 vous --

13 **MME C.T.** : Genre, chaque fois que -- dans la
14 communauté, s'ils veulent sortir sur le territoire pour
15 faire un atelier; elle était toujours la première sur
16 place. Elle aimait tellement travailler. Son mari pouvait
17 être sur le territoire tellement de fois, en alternance.
18 Ils sont allés à cet endroit où ils construisent un chalet
19 et ils ne l'ont même pas terminé alors ils ont décidé de le
20 donner à leur fils. Mais je ne sais pas ce qui s'est
21 réellement passé; donc ils l'ont juste laissé là. Et elle
22 aime tellement profiter de tout. Même lorsqu'on a des
23 activités; elle participait à tout.

24 **MME N.T.** : Mm-hmm.

25 **MME C.T.** : Oui, elle est, vraiment --

1 parfois, je pense à elle. Parfois, lorsque je pense à ce
2 qu'elle disait; ça me fait tellement sourire. On riait et
3 on riait. Elle disait toujours : « Allons-y, allons-y,
4 allons boire. On va juste prendre un verre »; elle disait
5 toujours ça. Je disais : « Non, on se fait vieilles. » « Ne
6 dis pas qu'on se fait vieilles; tu n'es pas vieille. Le
7 seul moment où tu seras vieille, c'est à ta mort », disait-
8 elle. C'était vraiment une bonne personne; oui, c'était
9 vraiment une bonne personne. C'est juste que l'alcool lui
10 faisait tellement d'effet. Oui, tout le monde chez nous --
11 ils l'aimaient vraiment. Elle était vraiment très --
12 comment pourrais-je dire ça? Elle était vraiment amusante.

13 **MME C.T.** : Oui.

14 **MME N.T.** : Elle faisait sourire les gens.

15 **MME C.T.** : Rire.

16 **MME N.T.** : Elle aimait taquiner les gens.

17 Elle a été vraiment bonne.

18 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Avez-vous des photos
19 d'elle?

20 **MME C.T.** : À la maison.

21 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oh, OK. Oui, c'est
22 vraiment triste qu'une vie si merveilleuse ait été prise
23 juste comme ça, à cause de l'alcool, non?

24 **MME C.T.** : Oui.

25 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Mais ce n'est pas;

1 ce n'est pas la faute de son beau-fils; c'est à cause du
2 traumatisme que notre peuple a subi. Et nous sommes -- je
3 veux dire, notre travail c'est d'essayer de trouver des
4 réponses et des solutions afin que les gens puissent
5 obtenir de l'aide, non? Et l'une de nos recommandations,
6 c'est que davantage d'intervenants devraient se --
7 davantage d'intervenants doivent se rendre dans les
8 communautés afin que les gens puissent commencer à se
9 confier et à parler de leurs problèmes. Donc, merci pour
10 ça; c'est vraiment important. Les commissaires vont prendre
11 cette recommandation très au sérieux, car ils l'ont
12 entendue si souvent; nous l'avons entendue partout au pays.
13 C'est vraiment important.

14 **MME N.T.** : Et lorsque son mari est décédé,
15 je ne pense pas qu'elle ait changé quoi que ce soit dans sa
16 maison, et elle n'a jamais rien changé.

17 **MME C.T.** : Oh, seulement le divan-lit. Mon
18 oncle déménageait et ce divan était -- il était tout neuf.
19 J'ai dit -- il m'a dit de le vendre, mais j'ai dit : « Non,
20 va le donner à ma sœur ». Donc, j'ai juste laissé le divan-
21 lit là-bas. Elle n'a rien changé dans la maison à la suite
22 du décès de son mari. Rien, rien, encore actuellement dans
23 cette maison; elle n'a rien changé. Je lui ai demandé
24 pourquoi elle ne se débarrassait pas tout simplement de
25 toutes ces affaires. Elle a répondu qu'elle n'était pas

1 riche. C'est la première chose qu'elle a dite : « Je ne
2 suis pas riche, comment pourrais-je me procurer de
3 nouvelles choses? » « Ne dis pas ça » -- je lui ai dit de
4 ne pas utiliser ces mots. Je lui ai dit qu'on pouvait
5 l'aider; qu'on pouvait la soutenir avec tout. Je lui ai dit
6 que peu importe ce qu'elle avait besoin, on pouvait le lui
7 donner. Elle a dit : « Non, mon cœur tient à ces choses. »

8 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui, donc elle était
9 en deuil?

10 **MME C.T.** : Oui.

11 **MME N.T.** : Je crois qu'elle l'était.

12 **MME C.T.** : Elle l'était, mais elle ne
13 voulait pas parler de quoi que ce soit.

14 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui, oui. Comment
15 son mari est-il décédé?

16 **MME C.T.** : Je pense qu'ils appellent ça --

17 **MME N.T.** : Une crise cardiaque?

18 **MME C.T.** : Non -- bien, il était -- je pense
19 que son foie était mal en point, car il buvait de l'alcool.

20 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oh, OK.

21 **MME C.T.** : C'était aussi le cas pour tous
22 ses frères.

23 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oh.

24 **MME C.T.** : Les pilules; il prenait des
25 pilules aussi.

1 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui, OK.

2 MME C.T. : C'est pour ça.

3 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Depuis combien
4 d'années est-il décédé?

5 MME C.T. : Doux Jésus --

6 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Il y a longtemps?

7 MME C.T. : Oui.

8 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Donc, elle a été en
9 deuil pendant longtemps?

10 MME C.T. : Oui, je pense qu'elle l'était. En
11 1990, 1993, 1992 peut-être. En 1996, 1997, 1998 -- 1998.

12 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Vraiment?

13 MME C.T. : Oui.

14 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Il y a vingt ans,
15 c'est ça?

16 MME C.T. : Il y a vingt ans, oui.

17 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Donc, elle a été en
18 deuil pendant longtemps.

19 MME C.T. : Oui.

20 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui, donc consulter
21 un intervenant aurait été très important, hein? Vraiment.

22 MME C.T. : Je pense qu'elle est venue une
23 fois pour un soutien psychologique. Elle est venue ici;
24 donc je ne sais pas. Je ne sais pas ce qui s'est réellement
25 passé. Elle a dit qu'elle était venue pour recevoir un

1 **MME C.T.** : Je lui ai dit de demander à
2 quelqu'un de l'accompagner afin de la soutenir. Elle a dit
3 « Non ». Je lui ai dit qu'on le ferait pour elle, mais elle
4 a dit que ça n'a pas fonctionné pour elle. C'est tout
5 qu'elle a dit.

6 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui, et ensuite elle
7 ne voulait pas réessayer. C'est dommage, oui. Bien,
8 j'aurais bien aimé la rencontrer.

9 **MME N.T.** : Oui, elle était tellement --

10 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Elle avait l'air
11 d'être --

12 **MME C.T.** : Elle était vraiment -- elle
13 n'avait -- je veux dire, elle était très petite; très
14 petite.

15 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Comme moi?

16 **MME C.T.** : Oui. Oui, elle était petite et
17 elle -- oui. Elle avait toujours le sourire aux lèvres.

18 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Donc, son beau-fils
19 est en prison. Depuis récemment; genre combien de temps?

20 **MME C.T.** : Au mois de [Mois].

21 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Cette année?

22 **MME C.T.** : Oui. Bien, depuis deux ans; il a
23 passé deux ans là-bas.

24 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oh, il attend son
25 procès?

1 MME C.T. : Mm-hmm. Et maintenant, il ne lui
2 reste plus que deux ans et demi à faire.

3 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui. Alors, comment
4 vous sentez-vous?

5 MME C.T. : Au début, je n'aimais pas
6 vraiment ça, mais après je me suis mise à penser à mes
7 grands-parents, hein? Ils m'ont dit -- ils m'ont toujours
8 parlé et ils m'ont toujours dit que peu importe ce qui se
9 passe; on est censés pardonner aux personnes; les pardonner
10 pour tout. J'ai pensé à ça et j'imagine que je me suis dit
11 que j'allais juste lui pardonner et je vais lui pardonner.
12 Donc, c'est comme ça que je l'ai pris. Après ça, je me suis
13 mise à prier beaucoup. Je prie toujours, matin et soir. Je
14 pensais à ma sœur et je priais pour elle ainsi que pour son
15 fils. Je parlais toujours à Dieu pour lui; je lui demandais
16 de lui pardonner; de lui pardonner. Donc, c'est ce que j'ai
17 fait pour lui; je lui ai pardonné ce qu'il a fait à ma
18 sœur.

19 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Vous semblez en paix
20 avec tout ça. Genre, c'est difficile.

21 MME C.T. : C'est difficile, mais après,
22 c'est --

23 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui, c'est mieux
24 pour nous.

25 MME C.T. : Oui.

1 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : C'est bien. Vous
2 êtes une femme forte.

3 **MME C.T.** : Bien, ma grand-mère m'a élevée.

4 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui, votre grand-
5 mère --

6 **MME C.T.** : Ma grand-mère était une femme
7 très forte.

8 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui, c'est ce que
9 j'allais dire; c'était une femme très forte. Ouais, c'est
10 bien. C'est mieux pour vous; c'est plus sain, non? Et vous
11 élevez votre fille de la même manière.

12 Je n'ai pas vraiment d'autres questions, à
13 moins que vous aimeriez ajouter quelque chose à propos de
14 votre sœur [Sœur de C.T.], ou si vous avez des questions
15 pour moi. Merci de vos recommandations. Si vous avez
16 d'autres recommandations à ajouter, vous pouvez les
17 partager avec moi; les commissaires en prendront
18 connaissance. C'est important, je pense, de parler de votre
19 sœur. De la manière dont vous la décrivez, il me semble
20 qu'elle était une femme belle et solide. Merci d'avoir
21 partagé son histoire avec moi. Son nom sera mentionné dans
22 l'Enquête nationale à moins que vous ne le souhaitiez pas -
23 - vous savez si vous voulez qu'on --

24 **MME C.T.** : Oui.

25 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : -- qu'on inclut

1 l'histoire que vous avez partagée. Mais je pense, je pense
2 que vous devriez nous laisser -- nous permettre de la
3 partager, car elle était une ferme forte et c'est comme ça
4 qu'on devrait se souvenir d'elle, et non pas uniquement de
5 la manière dont elle est morte. Parce que vous êtes en paix
6 avec ça, pas vrai? Mais, c'est tout de même important de
7 parler d'elle et de se rappeler d'elle et des problèmes
8 qu'elle a dû gérer. Elle se sentait seule, n'est-ce pas?
9 Parce qu'elle ne pouvait parler à personne. Et ça doit
10 changer, non? Donc la recommandation que vous avez faite;
11 d'avoir davantage d'intervenants, ça va les aider. Avec un
12 peu de chance, vous savez, les nouvelles générations
13 n'auront pas à souffrir de la manière dont elle a souffert.

14 **MME C.T. :** Oui.

15 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** Et cela va nous
16 aider; ça va aider d'autres gens; ça va aider notre
17 communauté. Peut-être pas immédiatement, mais à long terme.

18 **MME C.T. :** Oui.

19 **MME LILLIAN LUNDRIGAN :** La prochaine
20 génération va devenir forte, et la suivante le sera encore
21 plus. Et c'est parce que, vous savez, vous avez parlé de
22 votre sœur. Je vous remercie donc pour tout ça. Ce n'est
23 pas facile; nous savons que ce n'est pas facile. Mais ça
24 nous aide; ça nous aide.

25 **MME C.T. :** Mm-hmm.

1 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Donc, je n'ai plus
2 d'autres questions pour vous, à moins que vous aimeriez
3 ajouter quoi que ce soit d'autre. Ensuite, je pourrai
4 mettre fin à l'enregistrement si vous voulez terminer,
5 c'est votre choix.

6 **MME C.T.** : Je ne sais pas, j'imagine que --

7 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Si jamais vous
8 pensez à autre chose, vous pouvez, vous savez, me le dire
9 plus tard; vous pouvez communiquer avec moi.

10 **MME C.T.** : Oh, oui. Laissez-moi enregistrer
11 -- je vais enregistrer toute la journée.

12 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Vous parlerez à la
13 caméra toute la journée.

14 **MME C.T.** : Oui, c'est ce que je dirais.

15 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Bien, si vous
16 souhaitez vous enregistrer vous-même, vous pouvez -- je ne
17 peux pas vous donner celle-ci, car elle appartient à
18 l'Enquête nationale, mais si vous avez une caméra.

19 **MME C.T.** : Je n'ai rien d'autre à dire.

20 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : C'est correct; vous
21 avez partagé beaucoup.

22 **MME C.T.** : Mais je déteste à quel point je
23 deviens émotive le [date du meurtre]. Cette année, je n'ai
24 rien dit; je voulais tout simplement ne rien faire. Parce
25 que le [date], c'est juste --

1 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : C'est difficile. Y
2 a-t-il quelque chose que vous faites ou que vous pourriez
3 faire afin de vous aider avec ça dans votre communauté;
4 lorsque vous serez de retour à la maison?

5 **MME C.T.** : Oui, je fais juste -- je sors et
6 je vais visiter, je vais visiter --

7 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui.

8 **MME C.T.** : J'essaie de ne pas y penser. En
9 particulier -- ça ne me dérange pas, mais en particulier
10 cette maison.

11 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui.

12 **MME C.T.** : Mais qu'est-ce qu'on peut faire?

13 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Ils ne peuvent pas
14 la détruire?

15 **MME C.T.** : Non, je ne sais pas si -- elle ne
16 lui appartenait pas; elle ne lui appartenait pas. Elle la
17 louait.

18 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui, un logement
19 social?

20 **MME C.T.** : Oui, quelque chose comme ça --

21 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Donc, quelqu'un --

22 **MME C.T.** : Non, ce n'est pas un logement
23 social, c'est une hypothèque?

24 **MME N.T.** : Quelque chose, oui.

25 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oh.

1 **MME N.T.** : Donc, ils essaient encore de
2 régler ça.

3 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oh, elle -- c'était
4 sa maison, elle possédait -- genre c'était sa propre
5 maison?

6 **MME N.T.** : Oui, mais je pense qu'elle avait
7 un genre d'entente avec une société d'habitation. Je pense
8 qu'elle appartient à la société d'habitation, mais --

9 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oh, OK.

10 **MME N.T.** : Oui, alors bon --

11 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Y a-t-il quelqu'un
12 d'autre qui y vit actuellement?

13 **MME C.T.** : Non.

14 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Elle est vide?

15 **MME C.T.** : Oui, je pense que oui. Genre, il
16 faut que vous habitiez là-bas pour une si longue période.

17 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Un bail, comme un
18 bail?

19 **MME C.T.** : Un bail, un bail, oui.

20 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Un bail pour
21 acheter?

22 **MME C.T.** : Oui, un bail pour acheter. C'est
23 cela.

24 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Mais maintenant,
25 elle est juste vide?

1 **MME C.T.** : Et son chalet est juste en face
2 de cette maison.

3 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : OK. Bien, vous
4 devriez amener une caméra et --

5 **MME C.T.** : Je pense à faire cela un de ces
6 jours.

7 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Peut-être que --
8 vous allez parler avec Dana, elle va vous parler de la
9 suite des choses.

10 **MME C.T.** : Mm-hmm.

11 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Vous savez ce que
12 vous devez faire, comme aller consulter ou ce genre de
13 chose au sein de votre communauté afin de vous aider à
14 guérir. Oui, c'est -- vous devriez peut-être parler de la
15 maison.

16 **MME C.T.** : Oui, peut-être, oui.

17 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Genre, faites
18 quelque chose qui vous permettra de passer à autre chose,
19 vous savez, ce sentiment que vous ressentez chaque fois que
20 vous voyez cette maison. Alors pensez ce qui, ce que vous
21 pourriez faire afin de vous aider avec ça. Je sais -- je
22 veux dire, je ne peux pas suggérer de la démolir, parce que
23 je veux dire, c'est une société d'habitation, mais peut-
24 être leur demander ce qu'ils vont faire de la maison?

25 **MME C.T.** : Oui, mais ils ont dit -- ils ont

1 dit qu'ils continuent de travailler là-dessus.

2 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui, parce que ça
3 fait partie de sa succession?

4 MME C.T. : Mm-hmm.

5 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui? Mais oui,
6 lorsque vous parlerez à Dana --

7 MME C.T. : OK.

8 MME LILLIAN LUNDRIGAN : -- dites-lui que
9 c'est quelque chose qui vous affecte, d'accord?

10 MME C.T. : OK.

11 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Donc, si vous n'avez
12 rien à ajouter, je vais vous demander si je peux éteindre
13 l'enregistrement.

14 MME C.T. : Oui, je pense que c'est tout.

15 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Merci beaucoup
16 d'avoir partagé votre histoire; j'apprécie vraiment. Vous
17 êtes venue jusqu'ici afin de --

18 MME C.T. : Oui.

19 MME LILLIAN LUNDRIGAN : -- parler de votre
20 sœur. C'est important; c'est très important.

21 MME C.T. : C'est la première fois que je
22 fais ce genre de chose.

23 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui.

24 MME N.T. : Auriez-vous été à l'aise de le
25 faire dans votre langue?

1 MME C.T. : Oui.

2 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui.

3 MME C.T. : Oui.

4 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Je suis navrée que
5 je ne parle pas votre langue. Je comprends ça, parce que
6 lorsque je parle à des familles inuites et qu'elles
7 souhaitent partager quelque chose dans notre langue, c'est
8 beaucoup plus facile, je comprends.

9 MME C.T. : Ça aide, oui.

10 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui.

11 MME C.T. : Car vous pouvez dire beaucoup de
12 choses et ensuite --

13 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui.

14 MME C.T. : Comme, chez nous, on peut -- on
15 parle sans cesse dans notre (inaudible).

16 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui.

17 MME C.T. : Donc c'est --

18 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Oui, donc c'est une
19 barrière linguistique.

20 MME C.T. : Oui.

21 MME LILLIAN LUNDRIGAN : Je comprends et je
22 suis navrée de ne pas parler votre langue.

23 MME C.T. : Donc, genre, vous pouvez parler -
24 - genre, je pourrais parler toute la nuit dans ma propre
25 langue.

1 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui, oui, et c'est
2 normal. Oui, je souhaiterais que nous ayons davantage
3 d'employés qui parlent les langues autochtones. Je pense
4 que nous n'en avons qu'un de la région.

5 **MME C.T.** : Des interprètes.

6 **MME LILLIAN LUNDRIGAN** : Oui, des interprètes
7 ce serait -- oui. D'accord, donc merci beaucoup d'être venu
8 témoigner aujourd'hui; je l'apprécie sincèrement.

ATTESTATION DE LA DACTYLO-DICTAPHONISTE JUDICIAIRE*

Je, Sherry Hobe, transcriptrice judiciaire, certifie par la présente que j'ai transcrit ce qui précède et qu'il s'agit d'une transcription fidèle et exacte de l'audio numérique fourni dans cette affaire.



Sherry Hobe

22 novembre 2018

*Cette attestation renvoie à la transcription originale en anglais.